

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

**AIDE – MECANICIEN
DE VEHICULES DE TOURISME ET
UTILITAIRES**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR

CODE : 25 10 01 S10 D1
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 27 juillet 2001
sur avis conforme de la Commission de concertation**

AIDE – MECANICIEN DE VEHICULES DE TOURISME ET UTILITAIRES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette section vise à permettre à l'étudiant de développer des compétences pratiques de base en électricité et mécanique d'automobile visant les activités reprises dans le profil professionnel approuvé par le Conseil supérieur du 28 janvier 2000 notamment,

- ◆ effectuer des travaux élémentaires d'entretien :
 - ◆ procéder à un entretien limité selon les schémas descriptifs du constructeur avec un usage limité des équipements d'essai courants (faire une vidange, changer les filtres et les bougies, vérifier les différents niveaux, ...)
 - ◆ effectuer le réglage des phares ;
 - ◆ contrôler et remplacer une ligne d'échappement ;
 - ◆ vérifier, remplacer et équilibrer les pneus ;
 - ◆ remplacer les amortisseurs ;
 - ◆ lire et utiliser la documentation technique de base ;
 - ◆ tenir à jour sa fiche de travail ;
- ◆ démonter des éléments mécaniques et électriques de façon méthodique ;
- ◆ exécuter des travaux élémentaires comme le remplacement des pneus, des phares, et participer aux activités du garage ;
- ◆ utiliser correctement et entretenir l'outillage ;
- ◆ procéder à un contrôle visuel du véhicule et communiquer ses observations au responsable.

2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

Intitulés	Classement de l'unité	Codification de l'unité	Domaine de formation	Unités déterminantes	Nombre de périodes
AUTOMOBILE : AIDE – MECANICIEN – PRATIQUE GARAGE	ESIT	251002U11D1	205	X	280
AUTOMOBILE : AIDE – MECANICIEN – TRAVAUX D'ELECTRICITE	ESIT	256003U11D1	205	X	200

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	480
B) nombre de périodes professeur	480

3. MODALITES DE CAPITALISATION

AUTOMOBILE :
AIDE – MECANICIEN –
PRATIQUE GARAGE
ESI – 280 périodes

AUTOMOBILE :
AIDE – MECANICIEN –
TRAVAUX D'ELECTRICITE
ESI – 200 périodes

4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat d'aide – mécanicien de véhicules de tourisme et utilitaires spécifique à l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale.